



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 9 août 2024

**COMMUNIQUÉ DE MISE À DISPOSITION
DU DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, il est rappelé que l'Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2024 a autorisé, dans sa neuvième résolution, le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la société avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi.

Conformément à l'article 241-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le descriptif de ce programme de rachat d'actions figure dans le document d'enregistrement universel 2023 de la société qui a été déposé le 23 avril 2024 auprès de l'AMF sous le numéro D.24-0316.

Ce document peut être consulté sur le site Internet de la société à l'adresse suivante :

<http://www.bollore.com> (Actionnaires / Informations réglementées / Publications / Document d'enregistrement Universel / Document de référence).